

aide pour dissert stabilité de l' état civil .

Par **souad13**, le 01/11/2009 à 17:36

bonjour

mon sujet de dissert est le suivant : peut on toujours affirmer que l' état civil des personnes est toujours gouverné par un principe de stabilité ?

Je sais que je dois dire que le en principe le sexe , le nom sont indisponible , immuable mais que de plus en plus de changement de ces derniers se produisent dû à un assouplissement législatif mais qu' il repondent toutefois à une procédure particulière .

Mais le problème est que le plan est inégale , la partie I est plus petite et je sais pas trop quoi mettre dedans

Si vous avez des idées ou quelques pistes à me proposer , j en serait très reconnaissante .

Merci d' avance pour votre aide .

Par **mathou**, le 01/11/2009 à 17:50

Bonjour Souad,

Tout dépend de ta problématique en fait. Le plan ne fait que répondre à la problématique et la développer, donc si tu élabores une problématique sur l'apparente stabilité, ou une instabilité encadrée, tu n'es pas obligée de faire un plan stabilité/ instabilité. C'est vrai que ça vient à l'esprit tout de suite, mais peut-être qu'en creusant plus tu auras un axe de lecture te permettant de dire plus de choses. Il n'y a pas que le changement de sexe et de nom, il y a aussi les mentions marginales de mariage, divorce, pacs, les actes d'enfants nés sans vie...

Qu'est-ce que tu envisages comme problématique ?

Par **souad13**, le 01/11/2009 à 18:34

Dejà je te remercie de ta réponse

En fait , j envisageait une problématique assez simpliste du genre : l ' état civil des personnes est 'il toujours soumis à un principe de stabilité d' immutabilité ?

je vois pas vraiment quelles sont les autres problématiques avec ce sujet .